

▼ Ca se passe... p 2 et 3

[Travaux](#)
[Fibre](#)
[CAF](#)
[Règles](#)
[4ème classe](#)
[Architecte](#)
[Site](#)

▼ Dossier p 4 et 5

[Budget](#)

▼ Info Métro p 6

[PLUI](#)
[Cours d'eau](#)
[Epargne](#)

▼ Entre nous p 7

[O'bavard'@ge](#)
[Espace partagé](#)
[Trail et foire](#)

▼ Vie municipale p 8

[Etat civil](#)
[Infos pratiques](#)

Edito



En ce printemps nous abordons la dernière année de notre mandat. En effet, les prochaines élections municipales auront lieu au printemps 2020. C'est toujours un moment particulier dans la vie d'une équipe municipale car il nous amène à mesurer le chemin parcouru et celui, très court, qu'il reste à faire. A cela s'ajoute le vote du budget qui demeure une étape importante où l'on met en adéquation nos projets, réalisés ou à venir, et nos capacités financières.

Nous présentons donc dans le dossier de ce Bulletin l'essentiel du budget de la commune sachant que le détail peut être consulté en mairie.

Au fil des pages, comme nous avons l'habitude de le faire, nous aborderons l'actualité du village orchestrée par la mairie bien sûr mais aussi par les associations, les partenaires ou encore par des initiatives individuelles. Je n'insisterai jamais assez sur le rôle essentiel des habitants pour participer au dynamisme d'une commune.

Un autre point important à souligner concerne l'enquête publique qui se déroule actuellement sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Ce dossier nous concerne tous, élus et habitants, car il sera pour les prochaines années le document de référence en matière de construction et d'occupation des sols. Vous pouvez ainsi consulter directement à la mairie mais aussi sur le site de Grenoble Alpes Métropole l'ensemble des documents qui composent ce PLUI parmi lesquels la carte des zonages relative à la constructibilité, aux zones préservées naturelles, agricoles, la cartes des aléas (qui recense les risques), le règlement... J'attire votre attention sur le fait qu'il vous reste jusqu'au 24 mai pour donner votre avis.

Enfin nous rappelons, parce qu'il est parfois nécessaire de rafraîchir les mémoires, quelques règles et interdictions qui nous permettent de vivre au mieux ensemble, comme celle qui s'applique par exemple à l'utilisation des appareils bruyants, c'est la saison !

Pierre Faure
Maire de Quaix-en-Chartreuse

Les travaux au centre du village

Comme annoncé, les travaux au centre du village sont en cours ou le seront très prochainement.

Nous tenons à préciser que s'ils peuvent apporter quelques désagréments comme le bruit ou encore des perturbations de la circulation, il n'en demeure pas moins qu'ils sont réalisés dans un but d'améliorer la qualité de vie de notre commune.

➤ Concernant le terrain de sport, le praticable accueille depuis quelques mois les sportifs de Quaix. Reste à présent à établir un règlement d'utilisation. Pour la deuxième phase (vestiaires et salle de réunion) le chantier débutera à l'automne.

➤ Pour le "Cœur de village" comme annoncé lors des vœux, le chantier a débuté par la construction du mur de soutènement du jardin de la cure et devrait se terminer dans la première quinzaine du mois d'août. Dans la foulée le chantier qui prévoit la liaison piétonne entre l'école et la salle polyvalente, l'aménagement du parking et la transformation d'une petite place devant les sanitaires publics sera réalisé conjointement avec Grenoble Alpes Métropole. A priori au début de l'automne nous devrions découvrir ces nouveaux espaces.

➤ Le réseau de chaleur se déploie* en trois parties : celle actuellement en cours au sein du bâtiment de la salle polyvalente (construction du silo, remplacement de la chaudière et installation d'un ballon de production d'eau chaude), viendra ensuite la réalisation du réseau primaire de distribution et enfin le raccordement aux bâtiments. Ce chantier, nous en sommes très conscients, peut perturber la vie associative et nous remercions les associations de nous informer de toutes les manifestations envisagées pour pouvoir valider leur faisabilité avec les entrepreneurs.

* Salle polyvalente, mairie, cure, maison dite "Sole" et trois habitations privées

La fibre

La fibre qui va nous permettre de naviguer aisément sur la web poursuit son chemin sur nos routes. Le NRO (Nœud de raccordement optique) est terminé, le passage des câbles est grandement avancé. On peut envisager raisonnablement un raccordement des établissements publics à l'automne et un développement progressif auprès des usagers durant les mois suivants.

Le pari de 2020 pour le raccordement de tous les abonnés semble en bonne voie.

La CAF



Lors d'une réunion à la Caisse d'Allocation Familiale parmi toutes les informations communiquées nous avons retenu les deux suivantes à votre intention :

Dans le domaine de l'aide à la parentalité la CAF a créé la "Cité des familles" 3 rue de Belgrade à Grenoble. De nombreuses séances d'information et d'activités sont proposées aux futurs et jeunes parents gratuitement ou pour des montants très modiques. Les programmes sont en ligne sur <http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-l-isere/points-d-accueil/grenoble-la-cite-des-familles>

"WWEEDDOO" c'est le nom d'un appel à projet organisé par la CAF à destination des jeunes de 12 à 25 ans qui souhaitent construire un projet collectif dans les domaines de la citoyenneté et de l'animation locale, de la solidarité, du lien intergénérationnel, du développement durable et enfin de la culture et du sport. Pour les informations utiles vous rendre sur le site de la CAF (<http://www.caf.fr>) et entrer dans le moteur de recherche : appel à projets.

■ Quelques règles à respecter



Il n'est jamais très agréable de rappeler que la liberté des uns s'arrête où commence celle des autres. Le printemps avec ses travaux de jardinage et ses envies d'activités en extérieur nous contraint, hélas à nouveau de rappeler quelques règles quand la mémoire ou la volonté font défaut :

➤ L'utilisation des appareils bruyants : lorsque vous êtes amené à utiliser tondeuse, broyeur, tronçonneuse, etc. merci de respecter les jours et horaires suivants : du lundi au vendredi : de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures 30, le samedi : de 9 heures à 12 heures et de 15

heures à 19 heures, le dimanche et les jours fériés : de 10 heures à 12 heures.

➤ Le brûlage des végétaux est interdit. Il faut soit les passer au broyeur, soit les composter, soit les déposer dans une déchetterie.

➤ La circulation des engins à moteur : outre le fait que la circulation au sein du village est limitée à 30 km il est particulièrement recommandé de lever le pied aux abords de l'école et de la cure quand O'Bavard@ge organise ses soirées du vendredi soir, et bien sûr lors des journées festives du village.

Enfin **il est interdit à tout engin à moteur de circuler sur les chemins communaux** (sauf autorisation spéciale du maire).

■ Ouverture d'une 4^{ème} classe à l'école

Bonne nouvelle, l'école ouvre pour la rentrée une 4^{ème} classe.

En effet, si huit enfants partent pour le collège quinze intègrent l'école de Quaix-en-Chartreuse.

L'ouverture de cette classe va permettre d'alléger les autres classes et d'offrir aux enfants de meilleurs conditions d'apprentissage. Actuellement il faut rappeler que dans la classe de CE2, CM1 et CM2 il y a 30 élèves... sur 3 niveaux...c'est beaucoup, pour les enfants et les enseignants.

Il y aura cependant une maternelle chargée à la rentrée avec une trentaine d'enfants en petite et moyenne section.

■ Permis de construire : vous pouvez consulter un architecte conseil en mairie

L'urbanisme étant très complexe et évolutif, il est recommandé de rencontrer un architecte conseil lorsque l'on souhaite construire une maison. Mais son intervention ne s'arrête pas là puisque son rôle d'accompagnement et de conseil concerne aussi les demandes de permis de construire pour une extension ou une autre construction sur un terrain vous appartenant.

Les consultations de l'architecte conseil se déroulent en mairie sur rendez-vous. Ce rendez-vous sera pris auprès de Madame Nathalie Varot au 04 57 38 50 59 ou par mail : nathalie.varot@lametro.fr

■ Le site de la mairie : nouveau look pour de nouvelles habitudes

Il était quelque peu vieillissant et peut-être pas suffisamment attractif, il était donc nécessaire de donner du dynamisme au site internet de la mairie. Par ailleurs, par souci d'économie et de respect de l'environnement, les administrations vont devoir se mettre au "zéro papier" d'ici 2022. Nous avons donc décidé le "toiletter" le site actuel et de le rendre plus convivial. Sa présentation a été retravaillée, l'actualité sera plus visible, plus facile d'accès et plus réactive. Les informations seront mises à jour en temps réel, le but étant de générer le réflexe site et d'abandonner, à terme, l'info papier. Il sera mis en ligne avant l'été.

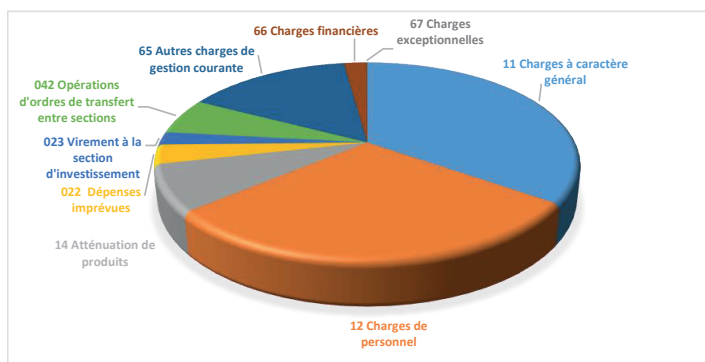
BUDGET 2018 BUDGET 2018 BUDGET 2018 BUDGET 2018 BUDGET 2018

Le budget de la commune a été voté mercredi 10 avril. C'est un moment important de la vie municipale que les fonds disponibles propres et les aides des partenaires. Si, à la clôture du compte administratif nous constatons cependant que les ressources à venir continuent de se réduire. Ainsi, la DGF (Dotation globale de fonctionnement) est parfois plus compliquées à obtenir. Bref un ensemble de paramètres qui nous conduisent à ajuster le budget.

Le budget 2019 en chiffres

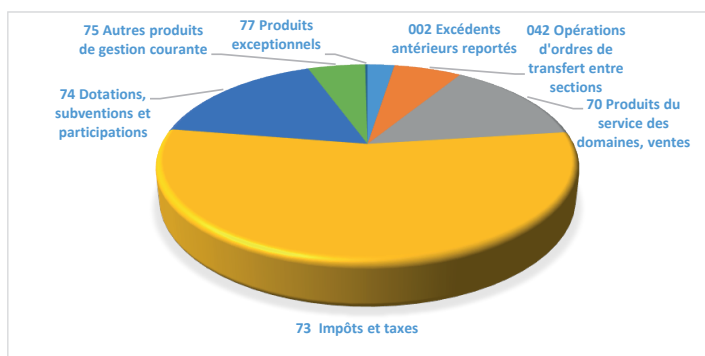
Dépenses de fonctionnement

11 Charges à caractère général	329 507,00 €
12 Charges de personnel	276 700,00 €
14 Atténuation de produits	71 849,86 €
022 Dépenses imprévues	30 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	20 000,00 €
042 Opérations d'ordres de transfert entre sections	56 077,60 €
65 Autres charges de gestion courante	143 800,00 €
66 Charges financières	20 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	600,00 €
TOTAL DEPENSES	948 534,46 €



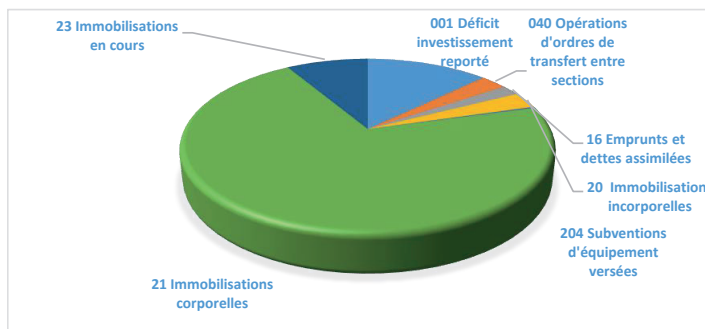
Recettes de fonctionnement

002 Excédents antérieurs reportés	23 751,68 €
042 Opérations d'ordres de transfert entre sections	59 748,39 €
70 Produits du service des domaines, ventes	134 419,39 €
73 Impôts et taxes	517 595,00 €
74 Dotations, subventions et participations	160 420,00 €
75 Autres produits de gestion courante	50 600,00 €
77 Produits exceptionnels	2 000,00 €
TOTAL RECETTES	948 534,46 €



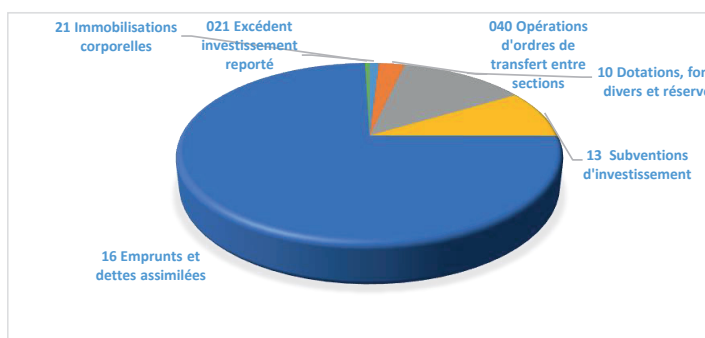
Dépenses d'investissement

001 Déficit investissement reporté	270 333,37 €
040 Opérations d'ordres de transfert entre sections	58 948,39 €
16 Emprunts et dettes assimilées	41 000,00 €
20 Immobilisations incorporelles	64 050,00 €
204 Subventions d'équipement versées	5 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	1 501 201,00 €
23 Immobilisations en cours	181 049,18 €
TOTAL DEPENSES	2 121 581,94 €



Recettes d'investissement

021 Excédent investissement reporté	20 000,00 €
040 Opérations d'ordres de transfert entre sections	56 077,60 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	271 333,37 €
13 Subventions d'investissement	183 969,97 €
16 Emprunts et dettes assimilées	1 580 500,00 €
21 Immobilisations corporelles	9 701,00 €
TOTAL DEPENSES	2 121 581,94 €



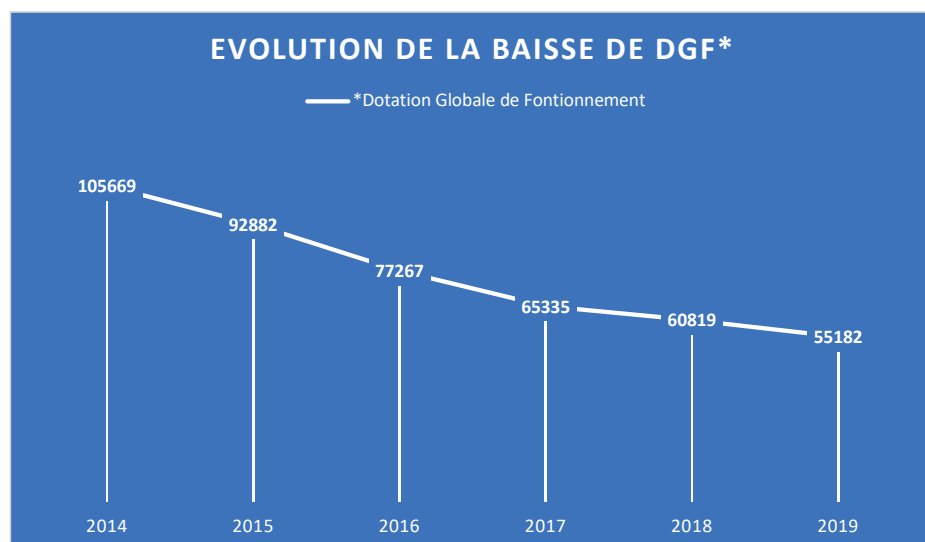
BUDGET 2018 BUDGET 2018 BUDGET 2018 BUDGET 2018 BUDGET 2018

ce qui permet de faire le bilan des actions engagées et d'envisager les nouvelles perspectives en adéquation avec ce que nous pouvons dégager des excédents à hauteur de plus de 20 000 euros (hors subventions à venir) il faut noter que le financement attribué par l'État aux communes baisse encore, les subventions allouées sont plus réduites et en 2019 en conséquence et d'anticiper ceux à venir en augmentant de 2 % les impôts.

Pourquoi 2 % d'augmentation d'impôts ?

L'État a décidé de supprimer progressivement la taxe d'habitation jusqu'alors perçue par les communes. A la place de cette suppression devrait se substituer un reversement d'une somme équivalente directement de l'État aux communes. Cette somme sera égale aux sommes perçues en 2019 au titre de la taxe d'habitation et ne sera pas, a priori, réévaluée durant les années à venir.

Mais nous devons aussi enregistrer une nouvelle baisse de la DGF et le tableau ci-après (exprimé en millier d'euros) est plus explicite que n'importe quel discours.



De fait, malgré nos promesses de campagne, nous sommes dans l'obligation d'anticiper pour l'avenir et de garantir des ressources suffisantes et nécessaires (quelle que soit l'équipe municipale élue lors des prochaines élections). C'est pourquoi nous avons décidé d'augmenter les impôts locaux de 2% (toutes ces taxes locales étant solidaires, l'augmentation s'est donc appliquée également sur la taxe d'habitation, les taxes foncières sur le bâti et le non bâti). Elle se traduit dans les faits par une

recette supplémentaire d'un montant d'environ 5 000 euros pour l'ensemble des contribuables de Quaix-en-Chartreuse.

Cependant il faut noter que cette augmentation de 2% est à pondérer face à l'augmentation du coût de la vie de 3,5 % (entre 2014 et 2018) qui n'a jamais été répercutée sur la feuille d'impôts depuis maintenant 6 ans.

Cette augmentation nous permettra ainsi le maintien des recettes à montant constant et de poursuivre les projets pour améliorer, sécuriser et dynamiser notre village.

D'autres paramètres sont à prendre en considération comme l'ouverture d'une 4ème classe qui, si elle est une véritable chance pour les habitants et surtout leurs enfants, représente néanmoins une charge financière supplémentaire sur le budget communal.

A cela s'ajoute que les subventions sont de plus en plus difficiles à obtenir car les partenaires subissent également la réduction des dotations de l'État. De fait, elles sont devenues, elles aussi, plus "économiques".

Pour finir sur une note positive concernant le budget il est bon de rappeler que le Contrat Enfance Jeunesse attribué il y a 2 ans à la commune pour la crèche par la Caisse d'Allocations Familiales a été une véritable bouffée d'oxygène et surtout la garantie de pouvoir continuer à proposer le service de garde des jeunes enfants aux habitants.

Plan local d'urbanisme intercommunal : l'enquête publique est en cours

L'enquête publique relative au PLUI instruit par Grenoble Alpes Métropole est actuellement en cours jusqu'au 24 mai 2019. L'ensemble des documents est consultable en mairie. Ces documents se présentent sous forme papier et sous forme numérique, à cet égard, une tablette tactile est mise à votre disposition dans la salle du conseil municipal.

Il faut savoir que vous pouvez donner votre avis ou formuler des remarques par différents moyens :

- Par courrier adressé en mairie à l'attention du commissaire enquêteur
- Par le registre dédié à cet effet disponible en mairie
- Par le biais de la plateforme sur le site de Grenoble Alpes Métropole en suivant le lien :

<https://www.lametro.fr/669-qu-est-ce-que-le-plui.htm>

ou

<https://participation.lametro.fr>

- Et pour les habitués des réseaux sociaux allez sur *Participation Grenoble-Alpes Métropole* qui vous conduira sur les chemins très officiels qui mènent au PLUI...

Riverains des cours d'eau

Le maire avait évoqué rapidement le sujet des obligations des propriétaires riverains des cours d'eau dans son discours des vœux . Aujourd'hui Grenoble Alpes Métropole édite un dépliant qui présente et détaille les droits et devoirs des propriétaires riverains. Ce dépliant est disponible en mairie ou sur lametro.fr/cours-d-eau

Métropole mais pas uniquement

Le réseau de chaleur c'est aussi donner du sens à votre épargne

Lors de la réunion publique d'information sur le réseau de chaleur organisée le 11 avril dernier il n'était pas seulement question de technique et de travaux mais aussi de financement. En effet le discours d'une représentante "d' Energ'Y Citoyennes" a surpris et beaucoup intéressé nombre d'entre nous car nous avons découvert un nouveau mode de financement pour le développement local de la transition énergétique. Et nous sommes directement concernés avec la construction de notre réseau de chaleur.

"La transition énergétique est une richesse pour tous : pouvoirs publics, entreprises, mais également citoyens. Le dérèglement climatique est l'affaire de tous, partout et surtout près de chez soi. Des solutions locales existent, adaptées à chaque territoire. En travaillant ensemble elles sont plus faciles à mettre en œuvre.

La question pour nous citoyens est comment agir ? Et mettre à profit notre épargne peut être une réponse. Le projet coopératif d'investissement citoyen dans les énergies renouvelables sur le territoire de la métropole grenobloise permet d'y développer la production locale et de contribuer ainsi à la transition énergétique et à l'activité économique."

Car c'est bien là que réside l'idée : donner du sens à notre épargne. C'est simple mais il fallait y penser et surtout avoir une belle énergie (de conviction) pour fédérer autour de ce dispositif tous les partenaires que sont Enercoop, l'ALEC, Energie partagée, Grenoble-Alpes-Métropole, la Région Auvergne Rhône-Alpes et bien entendu les citoyens qui se sentent concernés et prêts à investir.

En bref, vous placez une somme d'argent en achetant des parts d'Energ'Y Citoyennes et cet argent sert à financer un projet local de toiture solaire, photovoltaïque ou de réseau de chaleur (comme à Quaix en Chartreuse). Energ'Y Citoyennes fait partie du réseau Energie Partagée constitué de 300 entreprises fonctionnant sur le même principe.

Si ce petit article a suscité votre intérêt allez sur : <https://solairedici.org> et vous en saurez beaucoup plus. Nous allons prévoir une nouvelle réunion d'information avec les animateurs d'Energ'Y Citoyennes à Quaix-en-Chartreuse et vous serez informés de la date par voie d'affichage et sur le site de la mairie.

O'Bavard'@ge

Communiqué du bureau de l'association O'bavard'@ge (Texte de Sylvie)

Avec le retour des beaux jours l'association O'bavard'@ge va ressortir son mobilier de jardin pour vous accueillir à la cure en contrebas de l'église à partir du vendredi 17 mai. En effet, forts du succès des soirées café organisées depuis plusieurs années maintenant, les responsables de l'association ont décidé de repartir pour une nouvelle saison d'animations de fin de semaine.

Pour rappel et pour information pour les nouveaux habitants, cette association organise essentiellement des soirées café les vendredi soir des mois de mai/juin puis à l'automne en septembre/octobre de 17 h à 22h. Son objectif premier étant de réunir toutes les générations autour d'un verre et/ou une assiette pour passer du bon temps.

Ces apéros sont essentiellement organisés par le bureau de l'association mais nous faisons appel aussi à des bénévoles pour venir nous aider à l'organisation ou simplement plus ponctuellement pour aider au service, à la plonge ou au rangement. Toute aide est toujours la bienvenue et nous encouragera à continuer à proposer cette animation. Parallèlement nous essayons de proposer des animations le vendredi soir si celles-ci sont adaptées au lieu mais aussi ailleurs et à d'autres moments. Cette année la liste des animations est un peu floue pour l'instant car nous attendons d'avoir une certitude que le jardin sera « fréquentable » après les travaux qui vont avoir lieu pour acheminer le nouveau circuit de chaleur à la cure courant juin. En fonction de ces travaux nous envisagerons éventuellement des animations externalisées. Nous vous tiendrons au courant au moment voulu.

Sachez déjà que nous serons heureux de vous accueillir le 17 mai pour une première fois si vous ne connaissez pas le lieu, pour nous retrouver après l'hiver, pour organiser la foire et le trail etc... pour plein de bonnes raisons de venir boire un verre !

Vers un espace de travail partagé

La mairie de Quaix-en-Chartreuse s'est portée acquéreur auprès de Grenoble Alpes-Métropole du rez-de-chaussée de la maison dite "Sole" en ce début d'année. Maintenant l'intégralité du bâtiment est propriété de la commune.

Jusqu'à présent seul le premier étage était loué à Mme Soline Bizini, kinésithérapeute, l'attribution du reste des locaux au rez-de-chaussée est actuellement en cours avec quelques travaux à réaliser.

Ainsi, l'infirmière, Jennifer Lherbier va installer son cabinet, et pourra recevoir sa "patientèle" dans de bonnes conditions. L'entrée sera identique à celle du cabinet de la kiné et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Un espace de co-working prendra place dans les deux bureaux du rez-de-chaussée avec une entrée latérale, donc indépendante de celle des kiné et infirmière. Une association dédiée est en cours de constitution et nous pouvons d'ores et déjà vous donner son nom : Quaix-working

Le 19 mai, la foire, le trail et de la bonne humeur

Comme chaque année aura la traditionnelle foire de Quaix qui accompagne le très célèbre Trail des Balcons sud de Chartreuse. Deux événements en une seule journée de quoi contenter les sportifs, les enfants, les curieux et...tous les autres. Nos associations prennent une part très active pour que cette journée soit réussie. Nous remercions tous les bénévoles pour leur implication dans cette journée festive.

Naissance

Emi TOURNOUD née le 16 novembre 2018, fille de Cédric TOURNOUD et Estelle PIQUER.

Célia GALLE née le 17 janvier 2019, fille de Julien GALLE et Céline HIEST.

Clément PONCET né le 24 février 2019, fils de Fabien PONCET et Mathilde RAFFIN.

In Memoriam

Odette POULET née BLANC décédée le 29 janvier 2019 à Echirolles.

Vie municipale - Informations pratiques

NOUS JOINDRE



Les services administratifs

Téléphone : 04 76 56 82 66

Fax : 04 76 56 82 20

E-mail : mairie@quaix-en-chartreuse.fr ou le formulaire contact du site internet

Adresse postale : 15, place Victor Jaillet - 38950 - Quaix-en-Chartreuse

Le service scolaire et périscolaire

Téléphone : 04 76 56 40 07

E-mail : administration@quaix-en-chartreuse.fr

Les services techniques (pour signaler un problème sur la voirie communale ou sur un équipement géré par la commune)

E-mail : st@quaix-en-chartreuse

Pensez-y, beaucoup d'informations pratiques sont disponibles en ligne sur notre site :

www.quaix-en-chartreuse.fr

NOUS RENCONTRER

Les permanences des élus

- > Pierre Faure, maire
- > Jean-Luc Poulet, chargé des affaires scolaires
- > Marie-Christine Viance-Dumolard, chargée de la communication et de la vie publique
- > Yves Thévenin, chargé des services techniques

vous reçoivent sur rendez-vous.

Les permanences du secrétariat

lundi de 13 h 30 à 17 h 00
mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
vendredi de 14 h 00 à 18 h 30

RENCONTRER LE DÉPUTÉ DE LA 5^{ème} CIRCONSCRIPTION

Permanences de Catherine Kamowski

1, rue Conrad Killian - 38950 - Saint-Martin-le-Vinoux
Tel : 04 76 94 28 25

Uniquement sur rendez-vous. La question ou le dossier à traiter doit être transmis au préalable.

A NOTER

Tous les dimanches matins de 7 h 30 à 12 h 00
marché à Quaix
on y peut acheter du pain, des pâtisseries, des primeurs, des produits laitiers, de la viande, des plats tout prêts...